



Direction de l'Attractivité et de l'Emploi

**2023 DAE 71 Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association ESPEREM (6ème) pour la gestion du Point Paris Emploi du 14ème.**

PROJET DE DELIBERATION  
EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le présent projet de délibération a pour objet l'octroi d'une subvention de 20 000 euros à l'association Esperem dans le cadre de son projet d'animation du Point Paris Emploi situé dans l'annexe de la Mairie du 14ème arrondissement de Paris.

Entre 2015 et 2019, les Points Paris Emploi –(PPE) ont succédé aux Maisons des Entreprises et de l'Emploi. Les PPE assurent une mission d'Accueil, d'Information et d'Orientation (AIO) de premier niveau, gratuite et anonyme, à destination de tous les Parisiens.nes en recherche d'emploi, de réorientation professionnelle ou de formation.

Les PPE mettent par ailleurs à disposition des usagers les offres de recrutement à la Ville et auprès de ses entreprises partenaires. Ils relaient l'information concernant les sessions de pré-recrutement et de formation organisées par la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE) avec les entreprises partenaires de la Ville. Certains PPE sont des lieux d'accueil de ces sessions. Les Points jouent ainsi un rôle actif dans la mise en relation directe des Parisien.ne.s en recherche d'emploi avec les entreprises du territoire qui recrutent.

Les PPE assurent, pour la plupart, une programmation d'ateliers et d'évènements d'accompagnement à l'emploi (techniques de recherche d'emploi, aide à la rédaction d'un CV, coaching, maîtrise des réseaux sociaux professionnels, etc.).

Enfin, chaque PPE entretient sur son territoire un réseau partenarial avec les autres acteurs de l'emploi et organise des évènements « emploi » (comme la Semaine Pour l'Emploi).

Le réseau des PPE est piloté par le Bureau du Développement Économique Local (BDEL) de la DAE. Il est à ce jour composé de 11 PPE sur le territoire parisien. La gestion d'une partie du réseau est assurée par des partenaires associatifs spécialisés dans l'emploi :

- L'EPEC pour les PPE des 10e et 18e arrondissements,
- L'AFPA pour le PPE du 11ème arrondissement,
- L'École de la 2e chance pour le PPE du 19e arrondissement,
- La Mission locale de Paris pour les PPE des 13e, 20e arrondissements et depuis septembre 2021, pour le PPE installé au sein du Quartier Jeunes implanté dans le 1er arrondissement.

D'autres PPE sont gérés par des services rattachés à la Ville :

- La Maison des Initiatives Étudiantes (DAE) pour les PPE des 3e et 6e arrondissements,
- L'Espace Parisien pour l'Insertion Moisant (DSOL) pour le PPE du 15e arrondissement.

Enfin le Point Paris Emploi du 14ème, hébergé au premier étage de l'annexe de la Mairie du 14ème arrondissement, situé 26 rue Mouton Duvernet, au départ géré en interne par la DAE, était en attente d'un nouveau gestionnaire. Sur la base de son projet d'animation, il est proposé ici que l'association ESPEREM, dont le siège social est situé au 83 rue de Sèvres à Paris 75006, mais dont les locaux principaux sont situés au 134, avenue du Général Leclerc 75014 Paris, anime et gère le point Paris Emploi du 14ème.

L'association ESPEREM intervient en termes de prévention, d'insertion et de réinsertion sociales de publics en difficulté. Elle est fortement implantée dans le 14ème arrondissement où elle développe des actions en lien avec l'insertion professionnelle, l'emploi et la formation professionnelle dont certaines sont financées par la Ville de Paris notamment en direction des publics des quartiers prioritaires du 14ème arrondissement.

Dans le cadre de son projet d'animation et de gestion du PPE du 14ème, ESPEREM mobilisera des professionnels pour assurer un accueil et une orientation du public sur 4 demi-journées par semaine. L'association proposera également des ateliers collectifs et rendez-vous individuels visant à favoriser l'inclusion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi. ESPEREM propose en outre de travailler avec d'autres associations, en premier lieu FLORIMONT, acteur également reconnu du 14e arrondissement dans ce même domaine d'activité.

La Mairie du 14e arrondissement met à disposition d'ESPEREM les locaux du Point Paris Emploi, situé dans son annexe, au 26 rue Mouton Duvernet. La Mairie du 14e contribuera aux orientations proposées à l'association et assurera un suivi de son projet, aux côtés de la DAE.

Afin de permettre à l'association ESPEREM de réaliser son projet d'animation du Point Paris Emploi du 14e, je vous propose de m'autoriser à lui accorder notre soutien par l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20.000 euros, et à signer la convention de partenariat et de mise à disposition des locaux entre la Ville de Paris, la Mairie du 14e arrondissement et l'association ESPEREM, dont le texte est joint à cet exposé des motifs.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.





**2023 DAE 71** Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Esperem (6<sup>ème</sup>) pour la gestion du Point Paris Emploi du 14<sup>ème</sup>.

Le Conseil de Paris

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de l'autoriser à attribuer une subvention de fonctionnement et signer une convention avec ESPEREM pour la gestion du Point Paris Emploi du 14<sup>ème</sup> ;

Vu l'avis du conseil du 14<sup>ème</sup> arrondissement en date du \_\_\_\_\_

Sur le rapport présenté par Mme Afaf GABELOTAUD au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association ESPEREM et la Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement.

Article 2 : Une subvention de 20.000 euros est attribuée à l'association ESPEREM domicilié 83 rue de Sèvres (6e) (SIMPA 191343 / dossier 2023\_06456) au titre de l'exercice 2023.

Article 3 : La dépense correspondante de 20.000 euros sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2023 sous réserve de la décision de financement.